

CAHIER DES CHARGES
TIR CANTONAL FVJC

SOMMAIRE

	PAGE
1). DISPOSITIONS PRELIMINAIRES	1
2). FINANCES <i>voir avec D. Kéaux qui se charge de récapituler, nous adresser le détail avec les justificatifs.</i>	2
3). INSCRIPTIONS	2
4). LOCAUX	3
a) Etablissement des carnets de tir	3
b) Stand	3
c) Chancellerie	3
d) Local de fête	3
e) Dortoir	3
f) Dortoir pour la commission de tir	3
5). MATERIEL	4
a) Expédition des feuilles d'inscriptions	4
b) Journée des livrets	4
c) Stands	4
d) Cibleries	5
e) Chancellerie	5
f) Matériel divers	5
6). PERSONNEL	6
a) Envoi des feuilles d'inscriptions	6
b) Livrets de tir	6
c) Tirs	6
d) Responsables	6
7). REPARTITION	
8). DISTINCTION	7
9). CHALLENGES	7
10). COURONNES ET PALMES	7
11). PRIX	7
12). MUNITION	7
13). FEDERATION	8
14). ENTRETIEN DE LA COMMISSION DE TIR	8

19.04.95

1). DISPOSITIONS PRELIMINAIRES

L'organisation du tir cantonal incombe à la société désignée à cet effet, sous le contrôle, et avec l'appui de la commission de tir. Celle-ci n'assume à cet égard aucun engagement et ne participe ni au bénéfice, ni au déficit.

En plus du règlement de tir figurant dans les statuts FVJC, les prestations suivantes sont à observer par la société organisatrice:

- a) prévoir une journée avant le tir pour remplir les livrets. (date à fixer avec la commission de tir)
- b) établir un livret de fête. (facultatif)
- c) insérer articles + publicités dans le journal FVJC pour le minimum fixé annuellement par le CC. (Comité central)
- d) inviter les sociétés et les personnalités officielles (autorités communales, députés, préfet, pasteur). La presse est invitée par le CC.
- e) désigner un major de table pour la partie officielle ainsi que 2 demoiselles d'honneur pour la distribution des prix. (selon directives CC "Déroulement d'une partie officielle")
- f) fournir une tribune officielle.
- g) prévoir des rosaces pour les invités, la commission de tir et le comité d'organisation.
- h) prévoir une sonorisation parfaite et indépendante de celle de l'orchestre pour la partie officielle.
- i) organiser les divertissements: orchestre, fanfare, éventuellement forains.
- j) décorer le village.
- k) prévoir un parcours pour le cortège (facultatif) et l'emplacement du verre de l'amitié.
- l) prévoir les écriteaux aux noms des sociétés participantes. Ces derniers sont à prendre auprès de la dernière manifestation fédérée et à compléter selon la liste officielle. Prévoir des porteurs. (enfants)
- m) acheter des verres souvenirs.
- n) tous les challenges en compétition doivent être entre les mains du président de la commission de tir avant la fête. Ils seront réclamés aux détenteurs selon une lettre personnelle adressée avant la fête par la commission de tir.

CAHIER DES CHARGES
TIR CANTONAL FVJC

2) FINANCES

Le montant encaissé pour les cibles est propriété de la société organisatrice (déductions faites des frais d'achats ,des récompenses,de la répartition selon le plan de tir ,le matériel divers etc.). Cette dernière supporte toute l'entreprise financière.

Seules les cibles suivantes sont autorisées:

- cible Fédération,obligatoire,livret et assurance
comprise.
- cible Bonheur,facultative,une seule passe.
- cible Société,facultative,3 passes minimum pour être
classé.
- cible exercice,facultative .

Le prix des passes est fixé par la commission de tir.

Lors de la fête cantonale qui a lieu tout les 5 ans, les comptes du tir sont englobés dans la comptabilité de la manifestation.

Le montant des amendes revient à la commission de tir.
(armes pas en ordre à l'intérieur du stand)

Le contrôle des armes est effectué par la commission de tir.

3) INSCRIPTIONS

La commission de tir se charge d'expédier les feuilles d'inscriptions.Délai d'envoi: environ 3 1/2 mois avant le premier jour de tir.La société organisatrice fourni une lettre d'accompagnement.

Les inscriptions sont réceptionnées et triées par les secrétaires de la commission.Elles seront introduites au fur et à mesure dans l'ordinateur par groupe jeunesse et groupe ancien.

CAHIER DES CHARGES
TIR CANTONAL FVJC

4). LOCAUX

- a) Une salle pour l'établissement des carnets de tir, équipée d'électricité, chaises et tables. Elle sera assez vaste (salle communale, salle de gym, etc.) et devra être préparée le soir avant la date prévue, selon instructions de la commission de tir.
- b) Stand: de 1 à 3 stands au maximum, représentant un minimum de 15 cibles électroniques ou manuelles (possibilité d'avoir 12 cibles exclusivement électroniques pour autant qu'il n'y ait pas d'interruption des tirs entre midi et 1 heure)
Des places de parcs adéquates seront aménagées à proximité des stands ainsi que des places réservées et accessibles en tout temps (commission de tir et urgences)
ATTENTION : éviter le parage sauvage par des moyens adéquats ceci afin d'éviter des problèmes avec le voisinage.
- c) Chancellerie: salle équipée d'électricité, chaises et tables où 5 à 6 personnes peuvent travailler facilement.
- d) Local de fête: Cantine, battoir, grande salle, etc., qui accueillera les bals et la partie officielle.
- e) Dortoir: à disposition des participants au tir, avec paillasses et équipement sanitaire à proximité.
(environ 50 places)
- f) Dortoir pour la commission: à l'écart du dortoir officiel avec paillasses et équipement sanitaire à proximité. (évent. chancellerie)

CAHIER DES CHARGES
TIR CANTONAL FVJC

5). MATERIEL

a) Expédition des feuilles d'inscriptions:

300 enveloppes B5

b) Journée des livrets:

- 1 machines à calculer à ruban
- Tableaux horaires pour stand selon instruction de la commission de tir. (Selon exemple annexé)
- Enveloppes B4 et B5 200 de chaque
- 200 pochettes autocollantes pour formulaires de remboursement PTT
- 2-3 blocs de feuilles A4
- Matériel de bureau. (3 paires de ciseaux-2 agrafeuses avec agrafes-papier collant-feutres de couleur-etc)

Les timbres d'estampille sont fournis par la commission.

c) Stands: Les installations du (des) stand(s) sont complètes, en ordre et équipées en électricité.

- (stalles, pupitres de secrétaires, sonnettes, moniteurs électroniques avec matériel de rechange, liaison stand-ciblerie)
- Matériel de dégraissage/graissage, tringles, pattes, boîtes de graisse en suffisance, tables.
 - Rateliers à fusils en fonction du nombre de cibles
 - Panneaux d'affichage comprenant:
 - * les numéros de téléphones urgents (médecin de service, police, hôpital, ambulance)
 - * l'emplacement du téléphone en service le plus proche, si le stand n'en est pas équipé
 - * le plan de tir
 - * divers communications
 - * classement intermédiaire
 - Une pendule (de cuisine)
 - Protèges-ouïe: papiers en suffisance pour le personnel de stand et en prêt pour les tireurs (voir arsenal de Morges). La ouate et les tampons auriculaires sont interdits à l'intérieur d'un stand.
 - Pour le bureau : 1 machine à calculer à ruban
 - 1 caisse avec de la monnaie en suffisance !!!
 - 2 cahiers cadriés format A4
 - petit matériel de bureau (stylos, etc)

LORSQUE PLUSIEURS STANDS SONT UTILISES , UNE LIAISON

RADIO OU TELEPHONIQUE (Natel) EST INDISPENSABLE

CAHIER DES CHARGES
TIR CANTONAL FVJC

d) Cibleries:

manuelles = *cadres et toiles en ordre
*matériel de marquage en ordre comprenant
un jeu de palettes par cibles et un drapeau
pour les coups de 100 pour 2 cibles.
*bietzes autocollants en suffisance en
fonction du nombres de cibles
*les visuels sont changés après chaque
journée de tir.

électroniques = *fonctionnement contrôlé avant le tir
*prévoir le matériel de dépannage
(cartes électroniques de rechange)
*s'assurer si possible la disponibilité
d'un dépanneur pendant les tirs.

De plus, la société organisatrice s'assurera que la
sécurité est parfaite. (chemins et accès aux alentours de
la ligne de tir sont barrés de manière efficace avec la
mention DANGER - TIR , ainsi que les horaires des tirs
affichés.

e) Chancellerie: - 1 machine à écrire électrique
- 1 machine à calculer à ruban
- photocopieuse à disposition
- possibilité de laisser le matériel
entre les 2 week-ends de tir.

f) Matériel divers: Les feuilles d'inscriptions, livrets
de tir, cartes de tir électroniques, bandes de
contrôles, ainsi que les rangeurs sont fournis par la
commission de tir, à la charge de la société.

CAHIER DES CHARGES
TIR CANTONAL FVJC

6). PERSONNEL

- a) Envoi des feuilles d'inscriptions: par la commission de tir.
- b) Livrets de tir: 15 personnes, disponibles toute la journée.

La journée étant très importante pour le tir lui-même, la commission de tir exige des personnes présentes un sérieux et une tenue irréprochable.

De plus, il est possible qu'une soirée supplémentaire soit nécessaire pour l'établissement des carnets.
10 personnes seraient suffisantes à ce moment-là.

- c) Tirs: un dégraisseur par stand (connaissant les prescriptions de sécurité)

cibles manuelles: secrétaires (14 à 16 ans) et cibarrés formés!!! en fonction du nombre de cibles (2 par jour et par cible)

électroniques: personnes connaissant parfaitement l'utilisation du matériel électronique en fonction du nombre de cibles (adultes)

bureau: 3 personnes par bureau qui seront formées par la commission de tir et connaîtront leurs tâches avant le début des tirs.

- d) Responsables: les responsables suivants sont désignés par la société organisatrice et communiqués à la commission de tir:

Munition: reçoit la munition chez lui une semaine avant le tir. (local sûr et sec)

Prix: qui entrepose les prix non retirés durant le délai fixé et les enverra aux personnes excusées. (1 mois dès la parution des résultats dans la jeunesse vaudoise)

La commission de tir recommande à la société organisatrice de désigner un CHEF des TIRS qui peut aussi s'occuper des points cités ci-dessus. Cette personne doit avoir de bonnes connaissances dans les tirs en stand.

(Exemple: président, secrétaire, membre d'un comité de société de tir.)

CAHIER DES CHARGES
TIR CANTONAL FVJC

7). REPARTITION

Le secrétaire de la commission de tir prépare la liste des tireurs ayant droit à une répartition à la cible société. Cette liste sera remise ou envoyée à la société organisatrice environ 15 jours après le tir. Elle se chargera de faire parvenir à chaque tireurs la somme indiquée par le moyen de paiement de son choix. (Chèque postal-chèque bancaire-mandat postal-etc.)

8). DISTINCTION

Chaque société organisatrice fournit un motif original (dessin, photo). De plus, les armoiries de la commune figurent sur la distinction.

9). CHALLENGES

Les challenges et rappels, ainsi que les gobelets, sont choisis par la société organisatrice, à ses frais. La commission de tir fournit la liste des challenges à commander et des textes à graver. Lors de la fête cantonale, tous les challenges sont attribués définitivement.

10). COURONNES ET PALMES

La société organisatrice indique les couleurs de la commune à la commission de tir qui effectue la commande, à la charge de la société organisatrice.

11). PRIX

Les prix sont choisis par la commission de tir et facturés à la société organisatrice.
(éventuellement la liste des dons en nature à déduire)

12). MUNITION

Elle est commandée par la commission de tir et livrée chez le responsable désigné selon le point 6e page 6. Elle est facturée directement à la société organisatrice d'après le décompte établi par celle-ci.

CAHIER DES CHARGES
TIR CANTONAL FVJC

13). FEDERATION

La Fédération facture un montant forfaitaire de 4250.-fr à la société organisatrice. Cette somme comprend l'indemnité encaissée par la Fédération ainsi que les frais pour les kilomètres effectués par les membres de la commission de tir et du bureau du CC.

14). ENTRETIEN DE LA COMMISSION DE TIR

L'entretien de la commission de tir est offert par la société organisatrice lors de la journée des carnets, ainsi que pendant les journées de tir. (assiettes offertes, boissons à la charge des membres de la commission)

En plus, elle offre le souper à la commission un des deux samedis soir.

Les membres de la commission participent au banquet officiel.

La commission est logée par la société pendant les 2 week-ends. (selon point 4f page 3).

FEDERATION VAUDOISE DES JEUNESSES CAMPAGNARDES
Règlement de tir à 300 m.

20.04.95

CONDITIONS GENERALES

Le tir est dirigé par une Commission de tir de 7 membres désignés par le Comité Central, soit un président, un vice-président, un secrétaire, 4 membres plus 4 secrétaires qui fonctionnent les jours de tir. Le rôle de la Commission de tir est d'aider la société organisatrice; avec la collaboration des secrétaires, elle s'occupe des classements et des répartitions. Elle veille à ce que les règlements en vigueur de la FVJC et des tirs soient respectés.

En cas de litige, les responsabilités sont assurées en première instance par la Commission de tir. En cas de recours, la décision finale est prise par le membre du Comité Central assigné à la manifestation en cours.

Participants: Tous les membres de la FVJC.

Délai d'inscription: Selon décision de la Commission de tir.

Assurance: Tout tireur est assuré par la FVJC. L'assurance est comprise dans le prix du livret de tir.

Cotisations: Les tireurs vétérans se verront facturer la cotisation annuelle FVJC, (fr 20.-). Cette somme leur sera imputée sur le décompte de leurs tirs. (Livrets de tir envoyés contre remboursement)

Les prescriptions suivantes régissent le tir FVJC:

- Cible A de 1 m, divisée en 100 cercles, visuel de 60 cm.
- Position couchée:
 - * fusil d'assaut avec appui réglementaire
 - * mousqueton avec ou sans appuis
- Seules les armes d'ordonnances, poinçonnées et munies de la banderole de contrôle, sont admises. Le mousqueton peut être équipé d'un dioptré. Les carabines de match sont exclues.
- Munition d'ordonnance comprise dans le prix des passes.
- Livret de tir obligatoire. Jeunesse: fr 10.- Vétérans: fr 12.- (y compris: contrôle et dégraissage de l'arme, verre souvenir)
- La date et l'heure des tirs sont déterminés par des rangeurs.
- Le tireur est responsable des inscriptions faites dans son livret de tir.
- Toute passe est tirée sans interruption, excepté à la cible " Exercices ".
- Le passage à une autre cible doit être annoncé avant le début de la passe.
- La distribution des prix a lieu à la fin de la dernière journée des tirs.
- Les tireurs empêchés de participer au tir pour raison de maladie ou d'accident se verront rembourser entièrement leurs passes commandées sur présentation d'un certificat médical. Seul le prix du livret sera déduit pour les frais administratifs.
- Lorsqu'un tireur a déposé son carnet au bureau pour le décompte des ses passes, il n'a plus la possibilité de tirer d'autres passes pour améliorer ses résultats. (Cibles Société)

FEDERATION VAUDOISE DES JEUNESSES CAMPAGNARDES
Règlement de tir à 300 m.

PLAN DE TIR

I. Cible "FEDERATION" (épreuve individuelle et de groupe)

Passe	Unique, obligatoire de 5 coups au prix de Fr 12.- ouverte aux tireurs de toutes catégories.
Groupes Jeunesses	Ils sont formés de 5 tireurs appartenants à la même société selon règlement prévus à l'article 7 des statuts FVJC. Une société peut inscrire un ou plusieurs groupes. Un tireur ne peut faire partie que d'un seul groupe.
Groupes Anciens	Ils sont formés de 5 tireurs, membres individuelles de la FVJC, habitant le même village ou ayant fait partie de la même société de jeunesse.
Inscription des groupes	L'inscription des groupes se fait uniquement sur la formule officielle, avant les tirs. Aucune inscription de groupe ne sera prise en considération pendant les jours de tirs.
Classement des groupes	L'addition des quatre meilleures passes du groupe entre en ligne de compte. En cas d'égalité, l'appui du cinquième tireur détermine le rang.
Classement individuel	Classement filles pour membres de société (jeunesse). Classement filles pour membres individuels (vétérans). Classement juniors pour membres de société et individuels. Classement seniors pour membres de société (jeunesse). Classement pour membres individuels (vétérans).
Challenge	Les challenges sont attribués comme suit: - un au 1er groupe filles société (jeunesse). - un au 1er groupe filles individuel. - un au 1er groupe société (jeunesse). - un au 1er groupe membres individuels. - un au 1er catégorie seniors-juniors réunies (jeunesse) - un au 1er tireur membre individuel (vétérans) - un à la 1ère fille. Pour être attribués définitivement, ces challenges devront être gagnés trois fois dans une période illimitée.
Récompenses	Les vainqueurs juniors, seniors et membres individuels reçoivent une channe et une couronne laurier, les 2èmes et 3èmes une palme. De plus, les dix premiers de chaque catégorie seront récompensés, exception pour les cinq premières filles membres société et individuelles.
Distinctions	Une distinction est remise aux tireurs ayant totalisés : 390 points et plus. 380 points et plus pour les juniors et filles.

FEDERATION VAUDOISE DES JEUNESSES CAMPAGNARDES
Réglement de tir à 300 m.

II. Cible "BONHEUR" (épreuve individuelle)

Passe	Unique de 3 coups au prix de fr 6.-- ouverte aux tireurs de toutes catégories.
Classement	Au coup profond appuyé par les suivants.
Récompenses	Une channe et une couronne laurier au 1er classé, une palme avec prix aux 2ème et 3ème, un prix au 4ème.
Répartition	Immédiate au stand pendant les tirs. A retirer au bureau. (Un seul coup rétribué) Barème: 100 = 30.- 97 = 15.- 99 = 25.- 96 = 10.- 98 = 20.- 95 = 5.-

III. Cible "SOCIETE" (épreuve individuelle)

Passe	3 coups à fr 4.--. Les 3 premières passes obligatoires. Rachats illimités à fr 4.-- la passe. Cible ouverte aux tireurs de toutes catégories.
Classement	Les 3 meilleures passes, appui par la meilleure.
Challenge	Un challenge est attribué au 1er.
Récompenses	Une channe et une couronne au 1er classé, une palme avec prix aux 2ème et 3ème, un prix au 4ème.
Distinction	La même qu'à la cible "Fédération" 730 points et plus 720 points et plus pour les juniors et filles
Répartition	La somme répartie sera de fr 1.- par tireurs. La répartition ne descendra en aucun cas en-dessous de 780 points.

IV. Cible "EXERCICE"

Passe	5 coups à fr 5.-. Interruption à volonté. Pas de classement, pas de répartition.
-------	---

Cibles "FEDERATION" + "SOCIETE"

Les tireurs ayant obtenus la distinction aux deux cibles bénéficient d'un rappel sur celle-ci.

La Commission de tir FVJC